

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE
(sur fond cadastral)

Feuille NORD

Niveau de contraintes *

B Zones de contraintes faibles

Zones sans contrainte spécifique

C, C1, C2
C3, C4, C5,
c0, c1,
c2, c3 : crues rapides des rivières
I', i' : inondation en pied de versant
T, t : crues des torrents
et des rivières torrentielles
V, v : ruissellements sur versant
G, g1, g2 : glissements de terrain
P, p1, p2 : chutes de pierres
f : suffosion (voir carte au 1/25000)

Pour le ruissellement sur versant de type phénomène généralisé : voir encart au 1/25 000 de la feuille SUD

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

--- Limite du zonage réglementaire

SCAN EDR © IGN 99

Réalisation : DDE

Etabli le : février 2006

Echelle : 1/5 000

